



# Gestion des subventions

## Guide utilisateur des CLUBS

## Le mot du président de l'Office Municipal de Sports

« Anticiper, aider à préparer l'avenir des clubs, c'est une des missions que s'est fixée l'OMS.

Cet outil que vous allez vous approprier, doit permettre d'obtenir des précisions sur le cheminement de vos subventions. Vous aurez ainsi une maîtrise de vos données avec une explication claire des différentes règles de gestion et de calcul que vous pourrez consulter plus facilement.

Les inquiétudes des non-initiés seront vite levées car la conception se veut intuitive. De plus, les possibilités, pas toujours visibles de prime abord, que nous offre cette dématérialisation, fera grandir notre champ d'action.

Des statistiques encore plus précises, des simulations rapides pour de nouvelles propositions, des analyses pertinentes et sans doute un jour une extension de notre périmètre.

Nous espérons cette ambition partagée, étape par étape, avec une évolution positive pour tous. »

Claude CHERRE

Président de l'OMS

## Suivi des versions

Document	Date	Nom Prénom	Modifications
Guide utilisateur Club – V1.docx	23/05/2016	Mathieu Lamarque - WeEnjoy	Version initiale
Guide utilisateur Club – V2.docx	20/04/2018	Julie Perrault – OMS Angers	V2
Guide utilisateur Club – V3.docx	12/08/2019	Julie Perrault – OMS Angers	V3
Guide utilisateur Club – V4.docx	27/08/2020	Julie Perrault – OMS Angers	V4
Guide utilisateur Club – V5.docx	23/08/2021	Julie Perrault – OMS Angers	V5

## Table des matières

1. Le contexte .....	5
2. Connexion au service en ligne .....	5
3. Page d'accueil .....	6
4. Modification de votre mot de passe.....	8
5. La fiche de votre club .....	9
5.1. Ajouter un contact dans votre club.....	11
5.2. Ajouter une affiliation à une fédération .....	12
5.3. Ajouter des horaires et lieux de pratique.....	13
5.4. Ajouter une cotisation.....	13
6. Tableau des demandes de subvention .....	15
7. Présentation d'une demande de subvention .....	17
8. Demande de subvention « Fonctionnement ».....	19
9. Demande de subvention « Cadre technique ».....	23
10. Demande de subvention « Achat de gros matériel » .....	26
11. Demande de subvention « Aide au bénévolat » .....	27
12. Demande de subvention « Formation des bénévoles » .....	29
13. Demande de subvention « Encadrement salarié » .....	32
14. Demande de subvention « Champion ».....	34
15. Demande de subvention « Accession meilleur niveau » .....	37

## 1. Le contexte

---

En 2016, l'Office Municipal des Sports d'Angers a décidé de passer d'une gestion papier et manuelle des demandes de subventions à une gestion informatisée accessible sur internet.

Ce document est destiné aux **clubs** qui adhèrent à l'OMS et qui vont être amenés à utiliser le nouvel outil de gestion des subventions dématérialisées.

### Remarques générales :

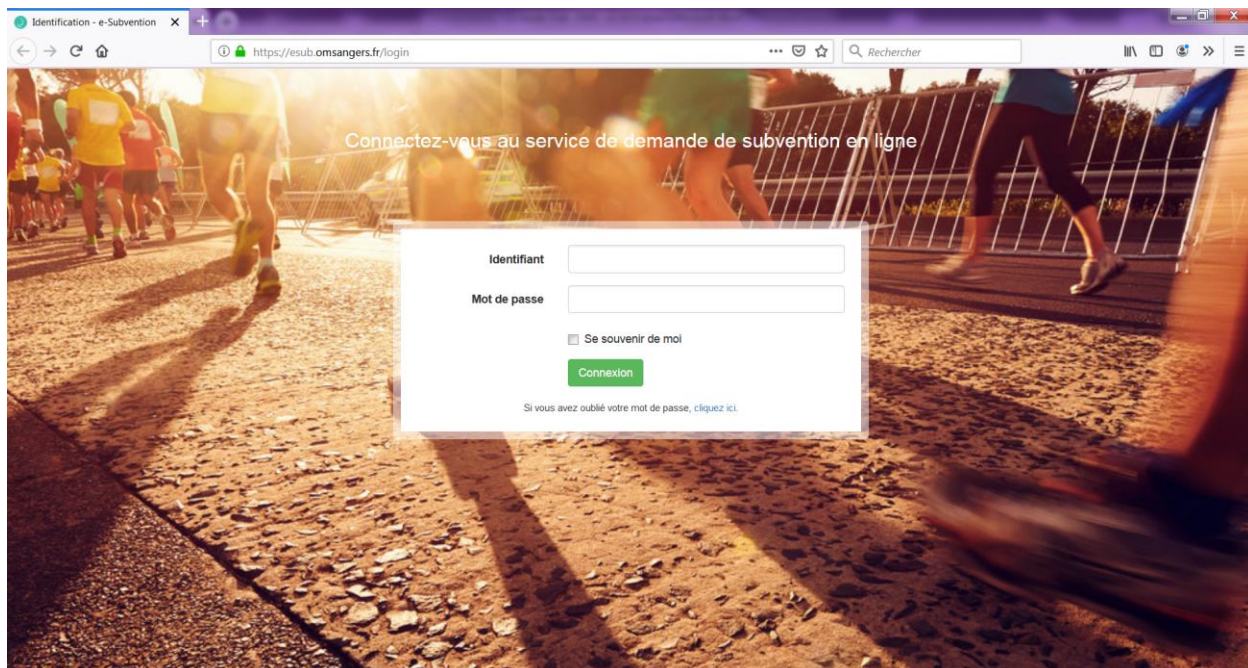
- Toutes les règles de calcul ont été reprises dans le logiciel informatique à l'identique de celles utilisées manuellement dans les calculs de subventions au sein de l'OMS.
- Certains justificatifs demandés sont obligatoires. La prise en compte d'une demande ne pourra se faire en cas d'absence de justificatif.
- Tous les exemples présents dans ce document sont basés sur des clubs, des utilisateurs, des montants d'enveloppes fictifs afin d'illustrer le présent guide.

## 2. Connexion au service en ligne

---

Pour accéder à la page de connexion, ouvrez votre navigateur préféré et saisissez l'adresse suivante :

<https://esub.omsangers.fr/login>

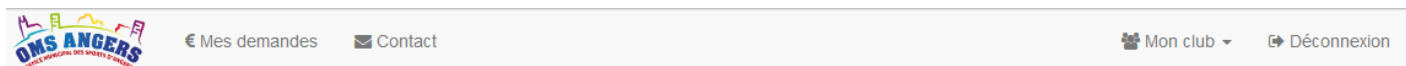


Pour vous connecter, vous devez disposer d'un compte club. L'OMS attribue un compte à chaque établissement et vous transmet vos identifiants de connexion.

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur Connexion.

### 3. Page d'accueil


Lorsque vous êtes connecté, la page d'accueil s'affiche :




## Bienvenue ANGERS ATHLETIC CLUB

Bienvenue sur le nouveau site de l'OMS pour la saisie de vos subventions en ligne


Pour cette année 2016 nous vous demandons de procéder de la façon suivante:

 Pour les clubs dans l'onglet Mon compte compléter

- Le contact référent.
- Le correspondant extérieur.
- Les fonctions président, secrétaire et trésorier pour le club.
- La ou les Fédération ou votre club est affiliés
- Les horaires et lieux de pratique
- Les cotisations

 Pour les délégués dans l'onglet Mon compte compléter

- Compléter vos coordonnées

 Saisie des subventions

La page est composée d'un menu de navigation et du corps de la page. Le menu comprend les éléments suivants :

- **Demandes**  
Permet d'afficher toutes vos demandes de subventions (pour l'année ainsi que l'historique)
- **Contact**  
Cette page vous permet d'envoyer un email au secrétariat de l'OMS.
- **Mon club**  
Cette page vous permet d'accéder à la fiche de votre club et de modifier votre mot de passe.
- **Déconnexion**  
Ce bouton vous permet de vous déconnecter du service.

## Navigation sur le logiciel

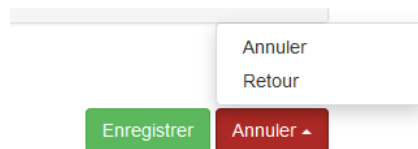
---

Vous pouvez naviguer entre les différentes pages du logiciel en cliquant sur les entrées du menu de navigation : Demandes, Contact, Mon club.

## Enregistrer / Annuler les modifications

---

Lorsque vous accédez au contenu d'une demande de subvention, vous pouvez **sortir de la demande** sans enregistrer les éventuelles modifications. Pour cela, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Retour ».

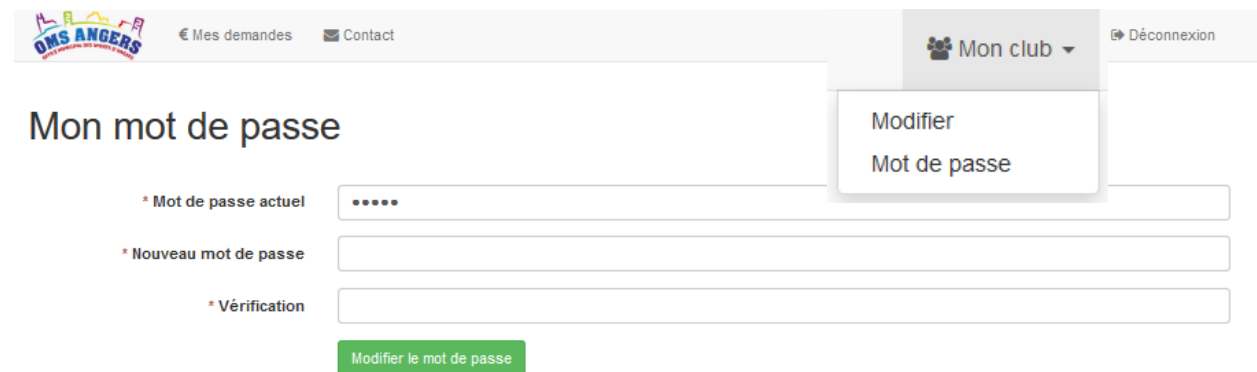


Pour **annuler les modifications apportées** et revenir à l'état initial de la demande, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Annuler ».

Pour **enregistrer les modifications** sur une demande, il faut cliquer sur le bouton vert « Enregistrer ».

## 4. Modification de votre mot de passe

Pour modifier votre mot de passe, cliquez sur « Mon club » puis sur « Mot de passe ». Le formulaire ci-dessous s'affiche. Vous devez saisir votre mot de passe actuel puis votre nouveau mot de passe dans « Nouveau mot de passe » puis dans « Vérification ». Pour valider la modification, cliquez sur « Modifier le mot de passe ».




The screenshot shows the user interface for changing a password. At the top, there is a navigation bar with the OMS ANGERS logo, links for 'Mes demandes' and 'Contact', a 'Mon club' dropdown menu, and a 'Déconnexion' link. The main heading is 'Mon mot de passe'. Below it, there are three input fields: 'Mot de passe actuel' (with a masked password '\*\*\*\*\*'), 'Nouveau mot de passe', and 'Vérification'. A green button labeled 'Modifier le mot de passe' is positioned below the 'Vérification' field. A dropdown menu is open under 'Mon club', showing 'Modifier Mot de passe' as the selected option.



## 5. La fiche de votre club

En cliquant sur « Mon Club » / « Modifier » dans le menu de navigation, vous accédez à la fiche de votre club.


€ Mes demandes Contact
Mon club ▾ Déconnexion

[Modifier](#)  
[Mot de passe](#)

### Mon club – ANGERS ATHLETIC CLUB

**⚠ La fiche du club est incomplète**

- Le club n'a pas de contact référent.
- Le club n'a pas de correspondant extérieur.
- Les fonctions président, secrétaire et trésorier ne sont pas renseignées pour le club.

#### Informations

* Nom	<input type="text" value="ANGERS ATHLETIC CLUB"/>	* Identifiant	<input type="text" value="AAC"/>
* Structure	<input type="text" value="OMS Angers"/>		
* Catégorie	<input type="text" value="Club amateur"/>	* Discipline	<input type="text" value="Athlétisme"/>
Affiliation du	<input type="text" value="01/02/2010"/>	au	<input type="text"/>
Subvention du	<input type="text" value="01/02/2010"/>	au	<input type="text"/>
* Adresse	<input type="text" value="5 rue Guérin"/>	Complément	<input type="text"/>
* Code postal	<input type="text" value="49100"/>	* Ville	<input type="text" value="Angers"/>
* Téléphone 1	<input type="text" value="0630448414"/>	Téléphone 2	<input type="text"/>
* E-mail 1	<input type="text" value="contact@weenjoy.fr"/>	E-mail 2	<input type="text"/>
Site Web	<input type="text"/>		
N° agrément	<input type="text"/>	N° SIRET	<input type="text"/>

[Contacts](#)
[Fédérations](#)
[Horaires & lieux de pratiques](#)
[Cotisations](#)
[Profil](#)

**⚠ Aucun contact n'est renseigné pour ce club.**

[Ajouter ▾](#)
[Enregistrer](#)
[Annuler ▾](#)

La fiche du club est composée :

- d'un **formulaire** pour renseigner toutes les coordonnées de votre club. Complétez ces données si besoin.  
Le mail obligatoire renseigné sur cette page « E-mail 1 » sera le mail destinataire en cas de demande de réinitialisation de mot de passe.
  
- puis de plusieurs **onglets** :
  - **Contacts**  
Cet onglet permet de renseigner les différents contacts du club.
  
  - **Fédérations**  
Ici vous pouvez lister les fédérations auxquelles votre club est affilié.
  
  - **Horaires & lieux de pratique**  
Vous pouvez renseigner les horaires et les lieux où se déroulent vos activités.
  
  - **Cotisations**  
Vous pouvez renseigner les tarifs des cotisations.
  
  - **Profils**  
Vous pouvez consulter le profil de votre club qui est positionné sur « Club ».
  
  - **Documents**  
Vous pouvez y ajouter des documents comme la plaquette de votre club, votre fiche d'inscription, etc.

Un commentaire sur fond rouge est affiché lorsque votre fiche club est incomplète.

## Mon club – ANGERS ATHLETIC CLUB

### ❗ La fiche du club est incomplète

- Le club n'a pas de contact référent.
- Le club n'a pas de correspondant extérieur.
- Les fonctions président, secrétaire et trésorier ne sont pas renseignées pour le club.

### **Important :**

Pour pouvoir commencer à créer une première demande de subvention, votre fiche club doit être complète.

- Penser à actualiser les données chaque année (coordonnées, contacts, etc.).

## Ajouter un contact dans votre club

Pour ajouter un contact, il faut cliquer sur le bouton bleu « Ajouter » puis sélectionner « Contact » :

Nom complet	Fonction	Téléphone	Email
Mme Julie PERRAULT	Président	0241433085	omsangers@wanadoo.fr
M. Rodolphe LEROIGE	Secrétaire		

- Contact
- Fédération
- Horaire & lieu de pratique
- Cotisation
- Document

Ajouter
Enregistrer
Annuler

Un formulaire d'ajout de contact s'affiche :

Il suffit de renseigner le formulaire, puis de valider en cliquant sur « Enregistrer ».

### Contact du club – CLUB ANGERS HOCKEY

Ajouter un contact

\* Civilité

\* Prénom

\* Nom

\* Fonction

Téléphone

E-mail

\* Adresse

\* Code postal

\* Ville

Référent e-subvention  
 Correspondant extérieur  
 Données publiques  
 Je souhaite être informé par email du suivi des demandes de subventions

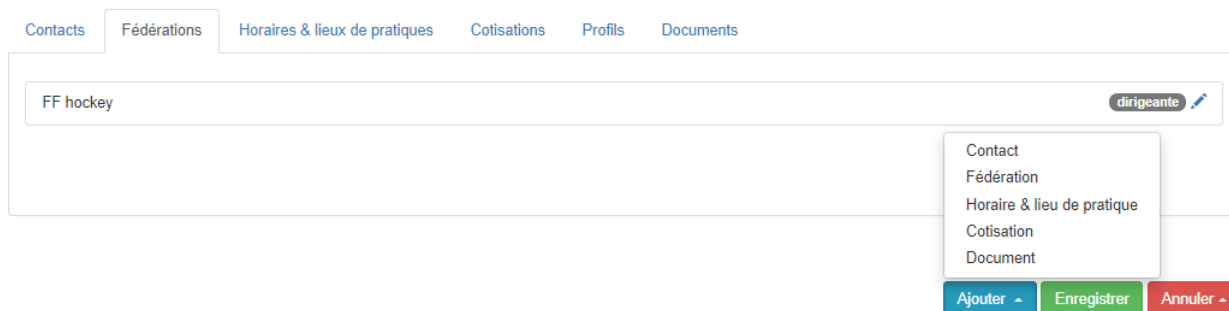
Enregistrer
Annuler

Le contact **référent e-subvention (CS)** est le contact principal du club en charge de la saisie et du suivi des demandes de subventions. Le contact référent sera averti par email de l'avancement de ses demandes de subventions.

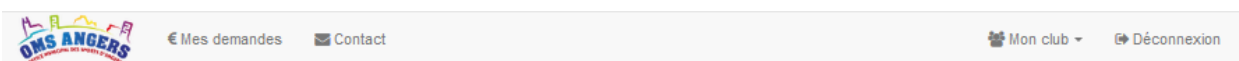
Le contact **correspondant extérieur (CE)** est le contact qui sera publié sur le site de l'OMS pour les personnes qui souhaitent prendre contact avec le club.

## 5.1. Ajouter une affiliation à une fédération

Pour ajouter une fédération, il faut cliquer sur le bouton bleu « Ajouter » puis sélectionner « Fédération » :



La liste des fédérations s'affiche, il suffit de sélectionner les fédérations auxquelles votre club est affilié puis de valider en cliquant sur « Enregistrer ».



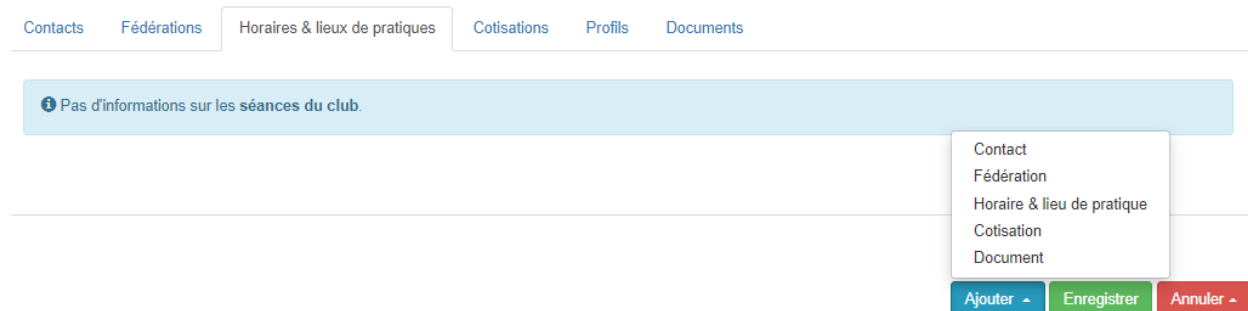
### Fédérations du club – ANGERS ATHLETIC CLUB

#### Liste des fédérations du club

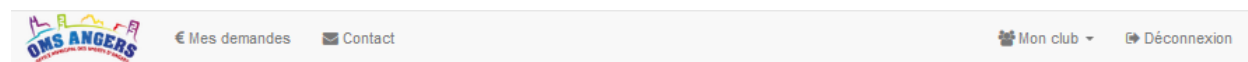
- \* Fédérations
- FF d'athlétisme
  - FF des sociétés d'aviron
  - FF de badminton
  - FF de basketball
  - FF de boxe
  - FF de canoë-kayak
  - FF de cyclisme
  - FF d'équitation
  - FF d'escrime
  - FF de football
  - FF des sports de glace (Danse sur glace et Patinage artistique)
  - FF de gymnastique
  - FF d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme
  - FF de handball
  - FF de hockey

## 5.2. Ajouter des horaires et lieux de pratique

Pour ajouter des horaires ou des lieux de pratique, il faut cliquer sur le bouton bleu « Ajouter » puis sélectionner « Fédération » :



Un formulaire vous permet de renseigner un horaire et un lieu d'entraînement :



### Séances du club – ANGERS ATHLETIC CLUB

Ajouter une séance

\* Groupe

\* Jour

\* Début  :

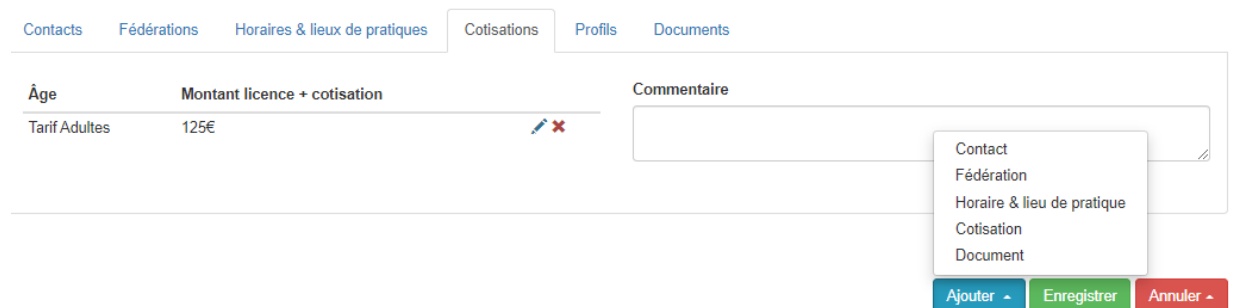
\* Fin  :

\* Lieu

Il suffit de compléter les informations puis de valider en cliquant sur « Enregistrer ».

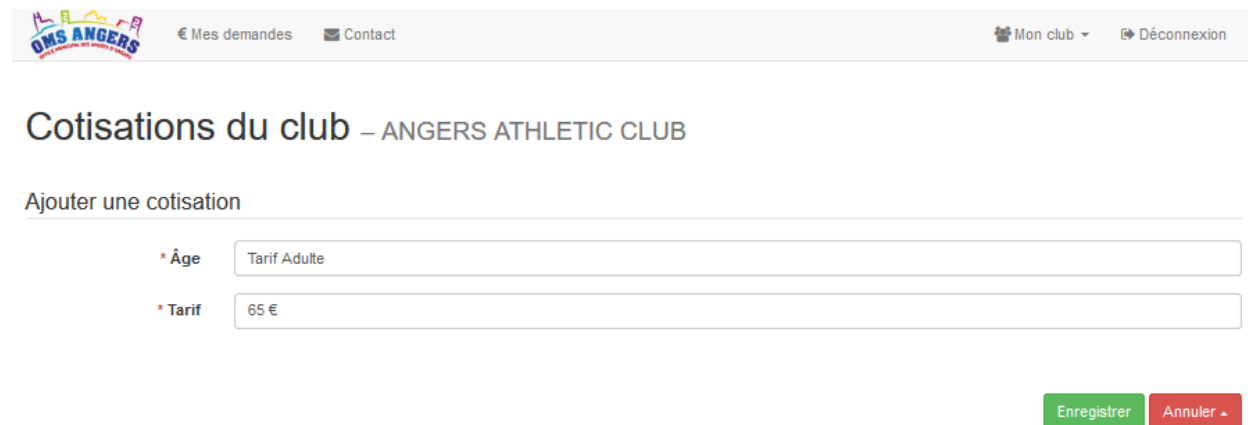
## 5.3. Ajouter une cotisation

Pour ajouter une cotisation, il faut cliquer sur le bouton bleu « Ajouter » puis sélectionner « Cotisation » :



Âge	Montant licence + cotisation	Commentaire
Tarif Adultes	125€	<input type="text"/>

Un formulaire vous permet de renseigner un libellé et un tarif associé :

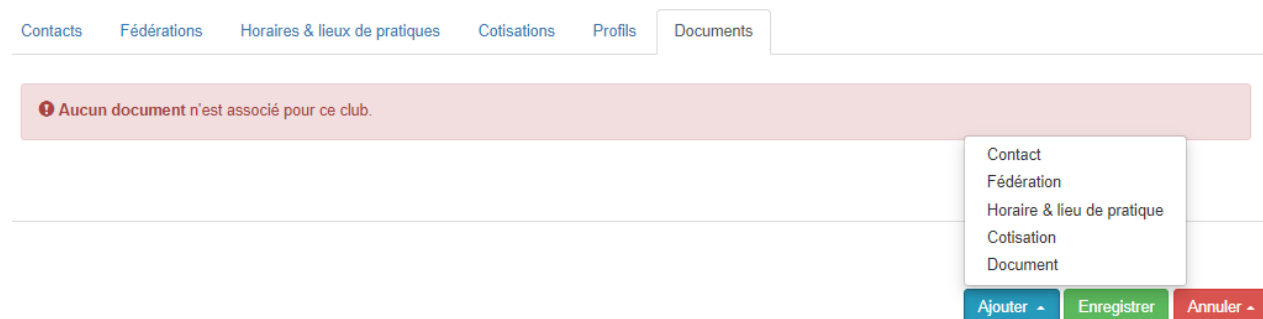


The screenshot shows the 'Cotisations du club' page for 'ANGERS ATHLETIC CLUB'. At the top, there is a navigation bar with the OMS ANGERS logo, 'Mes demandes', 'Contact', 'Mon club', and 'Déconnexion'. Below the navigation bar, the page title is 'Cotisations du club – ANGERS ATHLETIC CLUB'. The main heading is 'Ajouter une cotisation'. There are two input fields: '\* Âge' with the value 'Tarif Adulte' and '\* Tarif' with the value '65 €'. At the bottom right, there are two buttons: 'Enregistrer' (green) and 'Annuler' (red).

Il suffit de compléter les informations puis de valider en cliquant sur « Enregistrer ».

## 5.4. Ajouter un document

Pour ajouter un document, il faut cliquer sur le bouton bleu « Ajouter » puis sélectionner « Document » :



The screenshot shows the 'Documents' section of the application. At the top, there is a navigation bar with 'Contacts', 'Fédérations', 'Horaires & lieux de pratiques', 'Cotisations', 'Profils', and 'Documents'. Below the navigation bar, there is a message: 'Aucun document n'est associé pour ce club.' Below the message, there is a dropdown menu with the following options: 'Contact', 'Fédération', 'Horaire & lieu de pratique', 'Cotisation', and 'Document'. At the bottom right, there are three buttons: 'Ajouter' (blue), 'Enregistrer' (green), and 'Annuler' (red).

Un formulaire vous permet de renseigner le nom du document et de l'importer dans l'outil :

## Document – CLUB ANGERS HOCKEY

Ajouter un document

\* Description

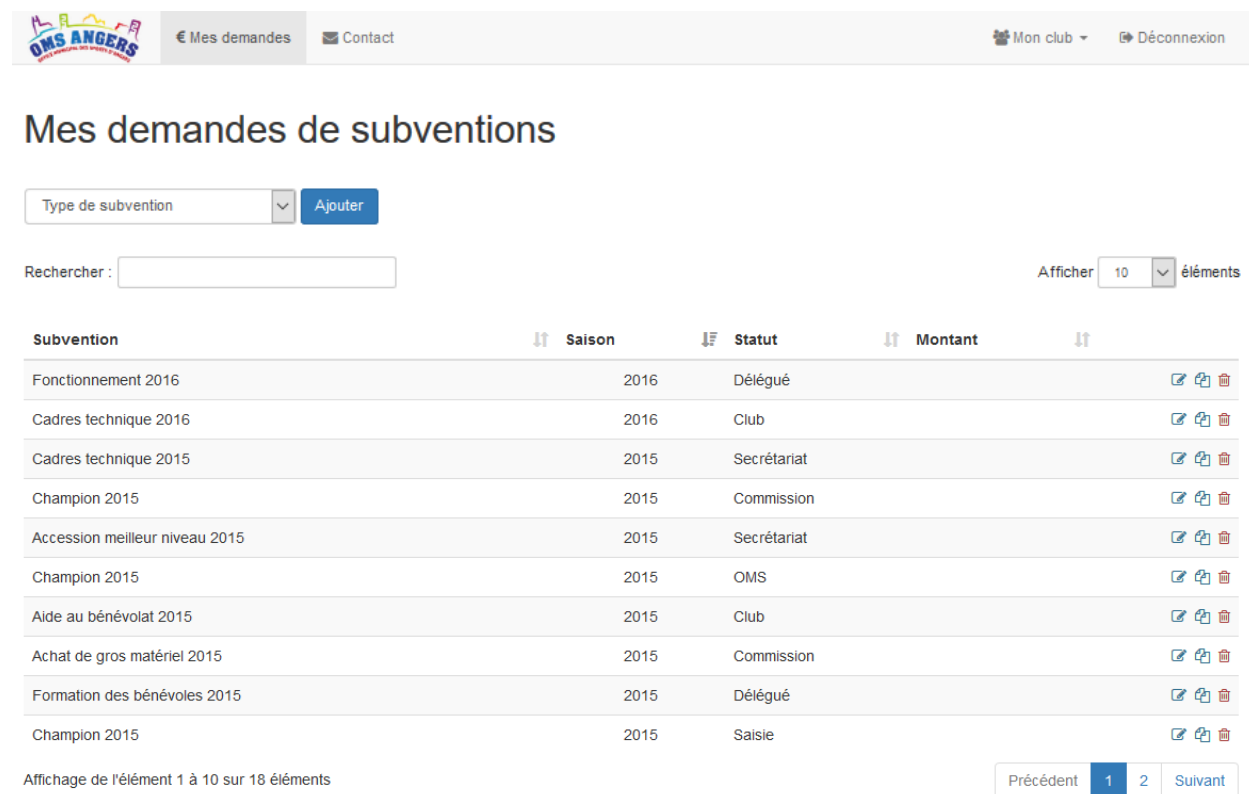
\* Fichier

Aucun fichier choisi

Vous validez ensuite en cliquant sur « Enregistrer ».

## 6. Tableau des demandes de subvention

Pour ajouter une demande de subvention, il faut que votre fiche club soit complète. Pour accéder à la liste des demandes, cliquez sur « Mes demandes » dans le menu de navigation.



OMS ANGERS

€ Mes demandes Contact Mon club Déconnexion

### Mes demandes de subventions

Type de subvention Ajouter

Rechercher :  Afficher 10 éléments

Subvention	Saison	Statut	Montant
Fonctionnement 2016	2016	Délégué	
Cadres technique 2016	2016	Club	
Cadres technique 2015	2015	Secrétariat	
Champion 2015	2015	Commission	
Accession meilleur niveau 2015	2015	Secrétariat	
Champion 2015	2015	OMS	
Aide au bénévolat 2015	2015	Club	
Achat de gros matériel 2015	2015	Commission	
Formation des bénévoles 2015	2015	Délégué	
Champion 2015	2015	Saisie	

Affichage de l'élément 1 à 10 sur 18 éléments

Précédent 1 2 Suivant

Cette page présente sous forme de tableau toutes les demandes effectuées par le club. Le tableau affiche le nom de la subvention, la saison, le statut de la demande, le montant attribué, les boutons d'édition : modifier, dupliquer, supprimer.

Rechercher :




Il est possible de rechercher une demande en utilisant la barre de recherche. Vous pouvez cumuler les critères de recherche : « 2021 Fonctionnement » => Filtre toutes les demandes qui répondent aux 2 critères.



Il est possible de trier le tableau des demandes en cliquant sur le bouton. Vous pouvez cumuler une recherche et trier sur une colonne.

Type de subvention Ajouter

Pour ajouter une nouvelle demande, il faut sélectionner le type de subvention dans la liste déroulante puis cliquer sur « Ajouter ».

-  Ce bouton permet d'accéder au détail de la subvention pour la consulter ou la modifier.
  
-  Ce bouton permet de dupliquer une demande. Cette opération n'est possible que s'il est possible de créer plusieurs demandes du même type dans l'année (Achat de gros matériel), ou tout simplement pour dupliquer la demande de l'année précédente (Cadre techniques, Aide encadrement salarié, Aide au bénévole). Cela évite d'avoir à ressaisir toutes les informations, il suffit alors de faire la mise à jour de la demande.
  
-  Ce bouton permet de supprimer une demande. Cette action n'est plus possible lorsque la demande a été validée par le club.



## 7. Présentation d'une demande de subvention

Toutes les demandes de subvention sont présentées ainsi :

Demande de subvention – Fonctionnement 2021

Titre de la demande

Délégué : M. Jean-Yves LEBOUIC [jeanyveslebouic@orange.fr](mailto:jeanyveslebouic@orange.fr) 0674894440

Coordonnées du délégué de la discipline

### Informations du club

Nom club	SCO CYCLISME ANGERS	Discipline	Cyclisme
Fédération 1	FF cyclisme	Fédération 2	FF clubs omnisports
Référent	<a href="mailto:jeanyveslebouic@orange.fr">jeanyveslebouic@orange.fr</a> 0674894440		

Principales informations sur le club dont le référent e-subvention

### Fédération dirigeante

Nombre de licenciés – Compétition (- 18 ans)				Nombre de licenciés – Loisir (- 18 ans)			
	H	F	TOTAL		H	F	TOTAL
École de sport	1		1	École de sport			0
Poussins	1		1	Poussins			0
Benjamins	7	1	8	Benjamins			0
Pupilles	5		5	Pupilles			0
Minimes	10	2	12	Minimes			0
Cadets	14		14	Cadets			0
Juniors	4		4	Juniors			0
<b>TOTAL 1</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>45</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le contenu de la demande avec éventuellement des pièces justificatives

### Pièces justificatives

Joindre obligatoirement un document officiel de la fédération ou un document de la ligue ou du district avec tampon, date et signature.

Sélect. fichiers Aucun fichier choisi

Enregistrer document

### Commentaire du club

Une zone de commentaire pour le club

### Date limite de saisie

19/09/2021

La date limite de saisie pour les clubs

### Statut de la demande

Validation Club	05/09/2021
Validation Délégué	
Validation Secrétariat	
Validation Commission	
Validation Président OMS	

RAS  
— SCO CYCLISME ANGERS (CAB) le 05/09/2021

Le statut de la demande

### Informations complémentaires

Contacts du club
Délégués discipline
Membres de la commissions
Membres de l'OMS

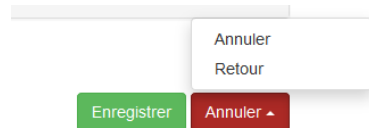
Les coordonnées de toutes les personnes qui sont amenées à intervenir sur le statut de la demande

Enregistrer Imprimer Annuler

Les boutons « Enregistrer » ou « Annuler »

## Enregistrer / Annuler les modifications

---



Pour **enregistrer les modifications** sur une demande, il faut cliquer sur le bouton vert « Enregistrer ».

Pour **annuler les modifications apportées** et revenir initial de la demande, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Annuler ».

Pour **sortir de la demande** sans enregistrer les modifications, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Retour ».

## Processus de validation des demandes

---

Chaque demande de subvention suit le processus suivant :

- **Validation club** : Une fois toutes les saisies terminées, le club peut valider sa demande de subvention. Les contrôles sur les pièces jointes obligatoires sont appliqués au moment de la validation Club. S'il manque un justificatif, un message sera affiché et la demande ne pourra pas être validée. Après validation, celle-ci ne sera plus modifiable par le club.
- **Validation délégué** : Le délégué contrôle les informations saisies par le club et demande éventuellement au club de corriger les erreurs. Pour cela, le délégué doit modifier la date limite de saisie sur la demande (sans dépasser sa propre date de validation), puis faire revenir la demande à l'étape précédente pour redonner la main au club. Ce retour aux clubs peut être effectué jusqu'à la date butoir. Lorsqu'il est d'accord, le délégué peut valider la demande de subvention.
- **Validation secrétariat** : Les demandes ne sont plus modifiables par les clubs et le délégué mais uniquement par le secrétariat de l'OMS. Le secrétariat peut ainsi effectuer des contrôles inter-disciplines.
- **Validation commission** : Après validation par le secrétariat, la demande est accessible par la commission qui traite ce type de subvention. La commission étudie toutes les demandes émises par les clubs et statue sur les propositions de subvention.
- **Validation Président OMS** : Lorsque toutes les commissions ont terminé leur travail, les demandes de subventions sont proposées au Conseil municipal d'Angers. Des corrections peuvent être apportées avant validation par le Conseil municipal. A partir de la validation par le président de l'OMS, le club peut savoir quel est le montant qui a été accordé à chacune de ses demandes de subventions.

## Notifications par email

---

Vous recevrez un email à chaque fois qu'une de vos demandes de subvention change de statut. L'email contient un lien qui vous permet d'accéder directement à la subvention après vous être authentifié.

## 8. Demande de subvention « Fonctionnement »

Cette ligne de subvention est basée sur les effectifs licenciés du club. Les dirigeants, pris en compte dans l'aide au Bénévolat, et les autres licenciés sont demandés à des fins statistiques.

### Demande de subvention – Fonctionnement 2016

**Délégué** : M. Rodolphe LEROUGE [rodolphe.lerouge@laposte.net](mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net) [0241433085](tel:0241433085)

#### Commentaire

Pour cette subvention de fonctionnement, il est impératif de prendre le critère de -18 ans et +18 ans. Les licenciés ayant leurs 18 ans dans l'année sont à inscrire dans les +18 ans.

#### Informations du club

**Nom club** Aviron Club Angers

**Discipline** Aviron

**Fédération 1** FF sociétés d'aviron

**Référent** Mme Justine CLAUSS [contact@weenjoy.fr](mailto:contact@weenjoy.fr) [0640527768](tel:0640527768)

#### Fédération dirigeante

Nombre de licenciés – Compétition (- 18 ans)			
	H	F	TOTAL
École de sport	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Poussins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Benjamins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Pupilles	8	7	15
Minimes	3	<input type="text"/>	3
Cadets	6	2	8
Juniors	3	6	9
<b>TOTAL 1</b>	20	15	35

Nombre de licenciés – Loisir (- 18 ans)			
	H	F	TOTAL
École de sport	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Poussins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Benjamins	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Pupilles	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Minimes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Cadets	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Juniors	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
<b>TOTAL 2</b>	0	0	0

Nombre de licenciés – Compétition (+ 18 ans)			
	H	F	TOTAL
Espoirs	8	10	18
Séniors	9	7	16
Vétérans	15	17	32
<b>TOTAL 3</b>	32	34	66

Nombre de licenciés – Loisir (+ 18 ans)			
	H	F	TOTAL
Espoirs	4	5	9
Séniors	14	10	24
Vétérans	8	6	14
<b>TOTAL 4</b>	26	21	47

### Fédération affinitaire

	- 18 ans	+ 18 ans
Compétition	3	2
Loisir	4	6

### Autres licenciés

	H	F	TOTAL
Actualiser les cumuls <input type="button" value="Actualiser les cumuls"/> Licévoles (non)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Licences ponctuelles ou découvertes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Autres licences (non pratiquants)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
<b>TOTAL</b>	0	0	0

### Cumul

Le club compte **163 licenciés** au total

### Pièces justificatives

Joindre obligatoirement un document officiel de la fédération ou un document de la ligue ou du district avec tampon, date et signature.

- Coupe.jpg 

Aucun fichier sélectionné.

Pour les clubs affiliés à une fédération dirigeante, ils doivent renseigner le nombre de licenciés dans les tableaux correspondants.

Pour les clubs affiliés à une fédération affinitaire, ils doivent alimenter le tableau ci-dessous :

### Fédération affinitaire

	- 18 ans	+ 18 ans
Compétition	3	2
Loisir	4	6

Si le club est affilié à une fédération dirigeante et à une fédération affinitaire, il doit renseigner les 2 parties.

Le cumul du nombre total de licenciés s'actualise en cliquant sur ce bouton.

Un justificatif est nécessaire pour valider la demande de subvention.

Les licenciés renseignés dans le tableau « Autres licenciés » ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la subvention.

## Règles de calcul

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

### 1. Coefficient appliqué sur les catégories de licenciés

	Pratiquant la compétition	Non pratiquant la compétition
Jeunes moins de 18 ans	Coefficient 2	Coefficient 1.40
Adultes plus de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0.70

### 2. Coefficient appliqué à chaque discipline (de 2 à 10)

10	8	6	4	2
ATHLETISME	SPORT AUTOMOBILE	BILLARD	AIKIDO	KUNG FU
AVIRON	TENNIS	EQUITATION	AVIATION	ULTIMATE
BADMINTON	TENNIS DE TABLE	VOL A VOILE	CYCLOTOURISME	
BASKET			DANSE	
BOXE ANGLAISE			ESCALADE	
BOXE FRANCAISE			GOLF	
CANOE KAYAK			KENDO	
CYCLISME			PARACHUTISME	
DANSE SUR GLACE			PARAPENTE	
ESCRIME			SPORT SUBAQUATIQUE	
FOOTBALL			TAEKWONDO	
FOOTBALL AMERICAIN			VOLTIGE AERIENNE	
FSCF				
GYMNASTIQUE				
HALTEROPHILIE				
HANDBALL				
HOCKEY SUR GAZON				
JUDO				
KARATE				
NATATION				
PATINAGE ARTISTIQUE				
ROLLER SKATING / ROLLER HOCKEY				
RUGBY				
SPORT HANDICAP				
TAÏ JITSU				
TIR				
TIR A L'ARC				
TRIATHLON				
VIET VO DAO				
VOILE				
VOLLEY				
WATER POLO				

### 3. Coefficient appliqué en fonction des fédérations

	Licenciés d'une Fédération dirigeante	Licenciés d'une Fédération affinitaire
Jeunes moins de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0,7
Adultes plus de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0,4

#### Calcul du nombre de point

- Pour les licenciés d'une Fédération dirigeante

$[(nb \text{ jeunes compétiteurs} \times 2 + nb \text{ jeunes non compétiteurs} \times 1,4) \times 1 + (nb \text{ adultes compétiteurs} \times 1 + nb \text{ adultes non compétiteurs} \times 0,7) \times 1] \times (\text{coefficient de la discipline}) = \text{Nombre de points}$

- Pour les licenciés d'une Fédération affinitaire

$[(nb \text{ jeunes compétiteurs} \times 2 + nb \text{ jeunes non compétiteurs} \times 1,4) \times 0,7 + (nb \text{ adultes compétiteurs} \times 1 + nb \text{ adultes non compétiteurs} \times 0,7) \times 0,4] \times (\text{coefficient de la discipline}) = \text{Nombre de points}$

#### Valeur du point

Subvention attribuée par la Municipalité aux clubs, divisée par le total des points calculés pour chaque club :

$$\frac{\text{SUBVENTION}}{\text{TOTAL DES POINTS}} = \text{VALEUR DU POINT} \quad (3.105 \text{ en } 2017)$$


#### Montant de la subvention

$(\text{Valeur du point}) \times (\text{Nombre de points}) = \text{Montant de la subvention}$

➡ A titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement en 2017 est en moyenne de 37€ par licencié (709 800€ / 19 093 licenciés). Cette moyenne n'est qu'indicative et le montant de la subvention peut fluctuer de façon importante.

## 9. Demande de subvention « Cadre technique »

L'objectif de cette subvention est de favoriser le développement d'un encadrement diplômé dans les clubs.



€ Demandes
Tableaux de bord ▾
Contact

Mon compte ▾
Déconnexion

### Demande de subvention – Cadres technique 2015

**Délégué** : M. Rodolphe LEROUGE [rodolphe.lerouge@laposte.net](mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net) [0241433085](tel:0241433085)

#### Informations du club


<b>Nom club</b>	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	<b>Discipline</b>	Voltige aérienne
<b>Fédération 1</b>	FF aéronautique		
<b>Référent</b>	M. Jean Luc MONTECOT <a href="mailto:contact@weenjoy.fr">contact@weenjoy.fr</a> <a href="tel:0681087318">0681087318</a>		

#### Liste des entraîneurs

Nom complet	N° licence	Diplôme	Niveau	Points	
M. Paul-Antoine GUYON	654321	Entraîneur	Niveau 2	2,00	<a href="#">✎</a>
Mme Justine CLAUSS	321654	FE	Niveau 1	1,00	<a href="#">✎</a>

#### Commentaire du club

La subvention « Cadres Techniques » permet au club de renseigner tous ses cadres diplômés.

 En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur l'entraîneur.

## Cadres Techniques 2021

Ajouter un entraîneur

\* Civilité

Mme

\* Nom

\* Prénom

\* N° licence

\* Diplôme

Niveau 1

Pour sélectionner le niveau du diplôme, vous renseigner au [tableau de ventilation](#)

\* Niveau

Justificatif

Aucun fichier choisi

## Règles de calcul :

---

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

### Calcul du nombre de point

L'OMS propose à la ville d'ANGERS les règles d'attribution suivantes :

1. Un classement des cadres sportifs en 3 niveaux de diplômes (voir le tableau de correspondance pour chaque discipline, si vous avez des problèmes pour classer vos animateurs adressez-vous au délégué de votre discipline, ou à un membre du bureau de l'OMS) :
  - a. Niveau 1 qui correspond généralement à des cadres départementaux (AD),
  - b. Niveau 2 qui correspond généralement à des cadres régionaux (BE1°),
  - c. Niveau 3 qui correspond généralement à des cadres fédéraux ou nationaux (BE2°).
  
2. A chacun de ces niveaux est affecté le nombre de points suivant :
  - a. 1 point par cadre de niveau 1,
  - b. 3 points par cadre de niveau 2,
  - c. 5 points par cadre de niveau 3.
  
3. Le nombre maximum de cadres sportifs pris en compte dans chaque club est fonction de l'effectif du club selon la règle suivante



Effectif		Nombre de cadres maximum / club
0 à 50	licenciés	2
51 à 100	licenciés	3
101 à 200	licenciés	5
201 à 300	licenciés	7
301 et plus	licenciés	9

Le nombre de cadres pris en compte est calculé en partant du niveau le plus haut (niveau 3) vers le niveau le plus bas.

Le nombre maximum est de **25 points** par structure.

Pour définir l'effectif du club, on s'appuie sur la demande de subvention "Fonctionnement" de la saison en cours.

### Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer à partir du montant de la subvention accordée la valeur du point.

### Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

**Exemple :** Soit pour la saison 2015-2016, 1005 points le nombre global de points pour l'ensemble des clubs, la valeur du point est donc de 74 247€ divisée par 1005 soit 73,88 €.

Un club de 150 licenciés présentant 8 cadres selon la répartition suivante :

	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<i>Nombre de cadres saisis</i>	3	2	3
<i>Compte tenu de l'effectif, on ne retient que 5 cadres selon la répartition suivante:</i>			
<i>Nombre de cadres retenus</i>	3	2	0
<i>Nombre de point affectés</i>	15 pts	6 points	0 points

Le club se verra affecté un total de 21 points. Il sera donc proposé un montant de subvention égal à 21 fois 73,88 € soit 1 551,48 €.

## 10. Demande de subvention « Achat de gros matériel »

Cette subvention est destinée à aider un club pour l'achat d'un gros matériel sortant de l'ordinaire du fonctionnement d'un club (bateau, canoë, vélo etc.) ou d'un ensemble de petits matériels.

### Demande de subvention – Achat de gros matériel 2015

**Délégué** : M. Rodolphe LEROUGE [✉ rodolphe.lerouge@laposte.net](mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net) [☎ 0241433085](tel:0241433085)

#### Commentaire

Merci de ne pas oublier les pièces justificatives

#### Informations du club



<b>Nom club</b>	Angers Nautique Aviron	<b>Discipline</b>	Aviron
<b>Fédération 1</b>	FF sociétés d'aviron		
<b>Référent</b>	M. JEAN-LUC RIOU <a href="mailto:jlriouaviron@gmail.com">✉ jlriouaviron@gmail.com</a> <a href="tel:0607608910">☎ 0607608910</a>		

#### Objet de la demande

<b>* Titre</b>	<input type="text" value="Achat d'un bateau pour 4 rameurs et 1 barreur"/>		
	Explicitez la nature, l'utilisation, le stockage de ce matériel...		
<b>* Description</b>	<input type="text" value="Ce type d'embarcation est destiné à des jeunes catégories (poids moyen des rameurs 70/75kg), il peut être armé en pointe ou en couple."/>		
<b>* Devis 1 TTC</b>	<input type="text" value="22572,00"/> €	<b>* Devis 2 TTC</b>	<input type="text" value="27270,00"/> €
		<b>Devis 3 TTC</b>	<input type="text"/> €

#### Pièces justificatives

Joindre obligatoirement deux devis valables six mois.

- [Devis 4X+.pdf](#) 
- [Devis 4X+ \(2\).pdf](#) 

Aucun fichier sélectionné.

Le coût doit être de **1.220 Euros minimum**. Fournir au moins **deux devis valables 6 mois**. Le matériel reste la propriété de la ville. C'est elle qui effectue les achats. Est exclu le matériel vidéo, le matériel de secrétariat, le matériel informatique, le matériel de sécurité, le matériel qui doit être fourni par la ville dans l'équipement des salles et des terrains.

#### Règles de calcul :

Il s'agit d'une demande de subvention attribuée au cas par cas, selon le montant de l'enveloppe disponible, le montant des demandes effectuées par les clubs, etc.

## 11. Demande de subvention « Aide au bénévolat »

Cette subvention est destinée à favoriser l'engagement bénévole au sein des clubs. Un licencié déjà comptabilisé dans la subvention de fonctionnement ou dans les cadres techniques pourra également figurer dans cette subvention s'il occupe une de ces fonctions au sein du club.

### Demande de subvention – Aide au bénévolat 2015

**Délégué** : M. Rodolphe LEROUGE [✉ rodolphe.lerouge@laposte.net](mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net) [☎ 0241433085](tel:0241433085)

#### Informations du club

<b>Nom club</b>	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	<b>Discipline</b>	Voltige aérienne
<b>Fédération 1</b>	FF aéronautique		
<b>Référent</b>	M. Jean Luc MONTECOT <a href="mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net">✉ rodolphe.lerouge@laposte.net</a> <a href="tel:0681087318">☎ 0681087318</a>		

#### Liste des dirigeants bénévoles

[Ajouter](#)

Nom complet	N° licence	Fonction	
M. Jean Luc MONTECOT	2494680	Dirigeant bénévole	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
M. Guillaume MOUSSA	0982413	Dirigeant bénévole	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
M. Jacques BRETONNEAU	3091998	Cadre technique	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
M. michel HARDOUINEAU	2573699	Dirigeant bénévole	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
M. jean claude BORÉ	0428813	Dirigeant bénévole	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>

Un dirigeant bénévole = toute personne licenciée (licence sportive ou spécifique dirigeant) qui par son engagement, tout au long de la saison sportive, sans y être obligé et à titre gratuit conduit, organise, contribue par son autorité à la vie du club.

Exemple : membre du Conseil d'Administration, officiel juge arbitre, entraîneur, etc.

Le club comptabilise **5 dirigeants bénévoles**.

La subvention « Aide au bénévolat » permet au club de renseigner tous ses bénévoles de type dirigeants, juge arbitre ou cadre technique.

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le bénévole.

### Aide au bénévolat 2015

#### Ajouter un bénévole

* <b>Civilité</b>	<input type="text" value="Mme"/>
* <b>Prénom</b>	<input type="text"/>
* <b>Nom</b>	<input type="text"/>
* <b>N° licence</b>	<input type="text"/>
* <b>Fonction</b>	<input type="text" value="Juge arbitre"/>

Enregistrer

Annuler ↵

## Règles de calcul :

---

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

Le nombre maximum de bénévoles retenus sera limité à 25% des licenciés du club.

### **Calcul du nombre de points par club**

Chaque bénévole compte pour un point.

### **Valeur du point**

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer à partir du montant de la subvention accordée la valeur du point.

### **Montant de la subvention**

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

## 12. Demande de subvention « Formation des bénévoles »

Cette subvention est destinée à favoriser la qualification des bénévoles entrant dans le cadre du service au club (entraîneur, arbitre, secrétaire, etc.) et non à améliorer les compétences du stagiaire ou tout autre usage individuel.

### Demande de subvention – Formation des bénévoles 2015

**Délégué** : Mme PITON FANNY [fannypiton@yahoo.fr](mailto:fannypiton@yahoo.fr) [0611824193](tel:0611824193)

#### Informations du club

<b>Nom club</b>	ANGERS BUDO KARATE	<b>Discipline</b>	Karaté
<b>Fédération 1</b>	FF karaté et disciplines associées		
<b>Référent</b>	Mme Fanny PITON <a href="mailto:fannypiton@yahoo.fr">fannypiton@yahoo.fr</a> <a href="tel:0241730648">0241730648</a>		

#### Liste des formations

[Ajouter](#)

Nom complet	Formation	Diplôme	Organisme	Coût	
M. Lucas PITON	Stage arbitre	Arbitre départemental	CPDOS	240,00 €	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
M. Etienne BOUTREUX	Stage arbitre	Arbitre départemental	CPDOS	110,00 €	<a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>

Seules 2 demandes complètes (justificatifs) seront prises en compte par club et par an. La prise en charge par formation et par an est comprise entre 200,00 € et 1 500,00 €. Les formations dont le coût est inférieur à 200,00 € ne sont pas prises en compte.

Le club compte **59 licenciés** et **1 cadre(s)** technique(s).

Le coût total des formations est de **350,00 €**.

La prise en charge maximum est de **240,00 €**.

La subvention « Formation des bénévoles » permet au club de renseigner toutes ses demandes de prises en charge de formation.

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur la formation.

## Formation des bénévoles 2015

### Bénévole

* <b>Civilité</b>	<input type="text" value="Mme"/>
* <b>Prénom</b>	<input type="text"/>
* <b>Nom</b>	<input type="text"/>
* <b>Naissance</b>	<input type="text" value="Date de naissance"/>
* <b>Fonction</b>	<input type="text"/>
<b>Ancienneté</b>	<input type="text" value="Date de la première inscription"/>

### Formation

* <b>Intitulé</b>	<input type="text" value="Intitulé de la formation"/>
* <b>Durée</b>	<input type="text"/>
* <b>Diplôme</b>	<input type="text"/>
* <b>Objectif</b>	<input type="text" value="Objectif de la formation"/>
* <b>Organisme</b>	<input type="text" value="Organisme de formation"/>
* <b>Coût</b>	<input type="text"/> €
<b>Détail du coût</b>	<input type="text"/>

### Aide sollicitée

<b>Organisme</b>	<input type="text"/>	<b>Montant obtenu</b>	<input type="text"/> €
<b>Organisme</b>	<input type="text"/>	<b>Montant obtenu</b>	<input type="text"/> €
<b>Organisme</b>	<input type="text"/>	<b>Montant obtenu</b>	<input type="text"/> €

### Pièces justificatives

Aucun fichier sélectionné.

Vous devez joindre à la demande :

- les justificatifs d'inscription ;
- les justificatifs de fin de formation ;
- la justification officielle du coût (facture).

## Règles de calcul

---

Il s'agit d'une demande de subvention attribuée au cas par cas, selon le montant de l'enveloppe disponible, le montant des demandes effectuées par les clubs, etc.

La « prise en charge maximum » peut être supérieure à la subvention attribuée par la commission (fonction de l'enveloppe et du nombre de demandes).

Seules **2 demandes complètes** (justificatifs) seront prises en compte par club et par an. La prise en charge par formation et par an est comprise entre 300,00 € et 1 500,00 €. Les formations dont le coût est inférieur à 300,00 € ne sont pas prises en compte.

La subvention attribuée peut être inférieure à la « prise en charge maximum » déterminée par le logiciel. En fonction de l'enveloppe budgétaire et du nombre de demandes, la commission attribue le montant pour chaque club.

## 13. Demande de subvention « Encadrement salarié »

Cette subvention est destinée à aider les clubs qui ont des salariés. Seuls sont pris en compte les salariés sportifs ou techniques. Sont exclus les salariés administratifs ou non-sportifs.

### Demande de subvention – Encadrement salarié 2021

**Délégué :** Mme Carole DUPONT [omsangers@wanadoo.fr](mailto:omsangers@wanadoo.fr)

#### Informations du club

Nom club	CLUB ANGERS HOCKEY	Discipline	Hockey sur gazon
Fédération 1	FF hockey		
Référent	<a href="mailto:omsangers@wanadoo.fr">omsangers@wanadoo.fr</a> <a href="tel:0241433085">0241433085</a>		

#### Liste des salariés

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher  éléments

Nom complet	Emploi	Nb heures annuelles	Type de contrat	Groupe CCNS	Aides perçues	Type d'emploi
M. Julien TASSE	Educateur	820 h	CDI	3		sportif <a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>
Mme Brigitte CRAYON	Secrétaire	1200 h	CDI	4		non sportif <a href="#">✎</a> <a href="#">✖</a>

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

[Précédent](#) [1](#) [Suivant](#)

La subvention « Encadrement des salariés » permet au club de renseigner tous ses salariés (emplois sportifs et emplois non-sportifs).

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le salarié.



## Encadrement salarié 2021

Ajouter une personne

Civilité

\* Prénom

\* Nom

\* Emploi

Emploi non sportif

\* Heures annuelles

\* Contrat

Groupe CCN

Aide perçues

Pièces justificatives

Aucun fichier choisi

### Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points. Cette aide est versée pour les contrats dont la durée cumulée est :

- minimum 400 h et plafonnée à 1 500 h, si le club a moins de 200 licenciés ;
- minimum 400 h et plafonnée à 3 000 h, si le club a plus de 200 licenciés.

### Calcul du nombre de points par club

Chaque heure compte pour un point.

Pour chaque contrat de travail pris en compte, on cumule le nombre d'heures correspondantes.

### Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

### Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

## Pièces Justificatives

Les trois derniers bulletins de salaire de chaque salarié doivent être joints à la demande.

# 14. Demande de subvention « Champion »

Cette subvention est destinée à valoriser les performances sportives individuelles ou en équipe des clubs.

## Demande de subvention – Champion 2015

**Délégué** : M. Jean-Pierre NAULEAU [✉ jpn49000@gmail.com](mailto:jpn49000@gmail.com) [☎ 0660595036](tel:0660595036)

### Informations du club

<b>Nom club</b>	Canoë Kayak Club Angers	<b>Discipline</b>	Canoë-kayak
<b>Fédération 1</b>	FF canoë-kayak		
<b>Référent</b>	M. Jean-Pierre NAULEAU <a href="mailto:jpn49000@gmail.com">✉ jpn49000@gmail.com</a> <a href="tel:0660595036">☎ 0660595036</a>		

### Liste des champions

[Ajouter](#)

Indiv. / Équipe	Nom	Date	Épreuve	Titre	Classement	N° licence	
Individuel	Titouan LE MEIGNEN	5 avr. 2015	France de Fond	Champion de France (OR uniquement)	1	240762	<a href="#">✉</a> <a href="#">📄</a> <a href="#">🗑️</a>
Individuel	Julien DELAPORTE	5 avr. 2015	France de Fond	Champion de France (OR uniquement)	1	267277	<a href="#">✉</a> <a href="#">📄</a> <a href="#">🗑️</a>

### Pièces justificatives

- [I15 CHAMPION OK.doc](#) [🗑️](#)

### Récapitulatif

	Individuel	Équipe
Nombre de champion de France (OR uniquement)	7	2
Participations au championnat d'Europe		
Participations au championnat de monde ou JO		
Participations à une compétition internationale	2	
<b>Nb de champions pris en compte</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

La subvention « Champion » permet au club de renseigner tous ses athlètes ou équipes.

[✉](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le champion.

## Champion 2015 – Individuel

Ajouter une participation

* Prénom	<input type="text"/>
* Nom	<input type="text"/>
* N° licence	<input type="text"/>
* Date	<input type="text"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Titre	Champion de France (OR uniquement) <input type="button" value="v"/>
* Classement	<input type="text"/>
Justificatif	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <input type="button" value="Enregistrer document"/>

Ci-dessous l'écran pour les champions par équipe.

## Champion 2015 – Équipe

Ajouter une participation

* Équipe	<input type="text"/>
* Date	<input type="text"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Titre	Champion de France (OR uniquement) <input type="button" value="v"/>
* Classement	<input type="text"/>
Justificatif	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <input type="button" value="Enregistrer document"/>

## Règles de calcul :

---

Il s'agit d'une subvention forfaitaire. Cette subvention est versée pour les résultats ou participations suivantes :

- Titre de champion de France (Or uniquement) ;
- Participation à un championnat Européen
- Participation au championnat du monde ou aux jeux olympiques

Chaque participation ou titre de champion de France devra être justifiée.

Montant de la **prime pour un athlète : 230 €**

Montant de la **prime pour une équipe : 762 €**

Remarque : Il n'y a pas de cumul de prime pour les athlètes multiples champions.

La prime attribuée peut être inférieure à ce montant si les résultats de l'ensemble des clubs sont supérieurs à l'enveloppe budgétaire. Un coefficient de pondération est alors appliqué.

## 15. Demande de subvention « Accession meilleur niveau »

Cette subvention est destinée à aider les clubs qui concourent au meilleur niveau de leur discipline.

### Demande de subvention – Accession meilleur niveau 2015

**Délégué** : M. Jean-Pierre NAULEAU [jpn49000@gmail.com](mailto:jpn49000@gmail.com) [0660595036](tel:0660595036)

#### Informations du club

<b>Nom club</b>	Canoë Kayak Club Angers	<b>Discipline</b>	Canoë-kayak
<b>Fédération 1</b>	FF canoë-kayak		
<b>Référent</b>	M. Jean-Pierre NAULEAU <a href="mailto:jpn49000@gmail.com">jpn49000@gmail.com</a> <a href="tel:0660595036">0660595036</a>		

#### Meilleur niveau

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher  éléments

Sport	Date	Niveau	Championnat	Épreuve	Lieu	Distance	Participants	Nuits
Individuel	11/10/2014	Club N1	France de Marathon		Route de Brest, Quimper	313 km	1	2
Individuel	26/09/2014	N2 / Vétéran N1	France de Marathon		Bordeaux	398 km	1	1

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant

La subvention « Accession meilleur niveau » se déroule en plusieurs étapes. Il faut commencer par ajouter des compétitions (individuelles ou par équipes), puis ajouter des participations.

Le tableau ci-dessus présente toutes les compétitions du club. Une barre de recherche permet de filtrer les compétitions.

Pour chaque compétition, le tableau affiche les informations suivantes :

- Sport : individuel ou collectif
- Date de début de la compétition
- Niveau
- Nom du championnat
- Epreuve
- Lieu
- La distance par rapport à Angers (maximum 1000km aller)
- Le nombre de participants
- Le nombre de nuités à prendre en compte

Remarque : En passant le curseur de la souris sur le lieu, une infobulle affiche le lieu qui a été retourné par Google Maps. La distance affichée correspond à la distance Aller.

reuve	Lieu	Distance	Participants
	Route de Brest, Quimper	313 km	1
Bordeaux	Route de Brest, Quimper, France	398 km	1

## Ajouter une compétition de sport individuel

une compétition de sport individuel   
 une compétition de sport collectif

La subvention « Accession meilleur niveau » permet au club d'ajouter des compétitions de sports individuels ou collectifs. En cliquant sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport individuel », l'écran ci-dessous s'affiche.

### 1. Renseigner le formulaire suivant

## Accession meilleur niveau 2015 – Sport individuel

Ajouter une compétition

* Niveau	<input type="text" value="Interrégional"/>
* Nom	<input type="text" value="Nom du championnat"/>
* Début	<input type="text" value="Date officielle de début de compétition"/>
* Fin	<input type="text" value="Date officielle de fin de compétition"/>
* Lieu	<input type="text" value="Code postal, ville..."/>

Tous les champs sont obligatoires.

Le **niveau** de la compétition est à sélectionner dans la liste ci-dessous. Pour les niveaux « N1 » et « N2 / Vétéran N1 », il y a plus d'informations à renseigner pour les participations.

Interrégional ▼

Interrégional

Régional

Coupe de France

**National**

N1

N2 / Vétéran N1

N3

N4

**Interclub**

Interclub N1

Interclub N2

Interclub régional

**Les dates de début et de fin** de la compétition sont utilisées pour déterminer le nombre de nuitées maximum qui peuvent être indemnisées.

**Le lieu** permet de calculer la distance par rapport à Angers. Seules les compétitions qui se déroulent à plus de 200 kms d'Angers permettent éventuellement d'être indemnisées pour l'hébergement.

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

## 2. Valider en cliquant sur le bouton « Suivant »

Le formulaire ci-dessous s'affiche avec une partie pour saisir les participations, l'hébergement et les pièces justificatives.

### Accession meilleur niveau 2021 – Sport individuel

Modifier une compétition

\* Niveau

N2 / Vétéran N1 ▼

\* Compétition

France de Marathon

\* Début

23/04/2021

\* Fin

24/04/2021

bordeaux

\* Lieu

## Participations

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher  éléments

Sélection	Nom complet	N° licence	Catégorie	Épreuve	Indiv. / Équipe	Résultat
<input type="checkbox"/>	Anthony PRISE	010101	< 18 ans		1	<a href="#">✎</a> <a href="#">✎</a> <a href="#">✎</a>
<input type="checkbox"/>	Margot CAHIER	020202	≥ 18 ans		1	<a href="#">✎</a> <a href="#">✎</a> <a href="#">✎</a>

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

[Précédent](#) [1](#) [Suivant](#)

[Supprimer les participations sélectionnées](#) [Supprimer toutes les participations](#)

## Hébergement

[Afficher les modalités](#)

**Nuits**

Nombre de nuitées à prendre en compte

## Pièces justificatives

Sélect. fichiers | Aucun fichier choisi

[Enregistrer document](#)

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

### 3. Ajouter des participations

Cliquez sur « Ajouter » pour saisir une participation. Pour toutes les compétitions hors national (niveau différent de « N1 » et « N2 / Vétéran N1 »), l'écran suivant est affiché. Tous les champs sont obligatoires.

## Accession meilleur niveau 2015 – Club N1

Ajouter une participation individuelle

\* Nom complet

\* N° licence

\* Catégorie

\* Épreuve

Pour les compétitions nationales (niveau « N1 » et « N2 / Vétéran N1 »), l'écran suivant est affiché.



## Accession meilleur niveau 2015 – N2 / Vétéran N1

Ajouter une participation individuelle

* Nom complet	<input type="text"/>
* N° licence	<input type="text"/>
* Catégorie	<input type="text"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Équipe	<input type="text" value="Individuel"/>
Résultat	<input type="text"/>

Dans le cadre d'épreuves de masse, seuls seront pris en charge les sportifs figurants dans le premier tier des arrivants (33 %).

Exemple :

- Dans une course à pied avec 200 participants dont 195 coureurs terminent la course, si un athlète arrive 5ème, il faut sélectionner 4 à 8ème dans le résultat et il bénéficiera d'une prime sur résultat.
- Dans une course à pied avec 350 participants dont 300 coureurs terminent la course, si un athlète arrive dans les 100 premiers, il faut sélectionner 33 % et il bénéficiera d'une prime de participation.

### 4. Ajouter de l'hébergement

---

L'hébergement n'est saisissable que si la compétition a lieu à plus de 200 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

Le nombre de participants est déterminé par rapport au numéro de licence.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

### 5. Ajouter vos justificatifs

---

Pour valider votre compétition, vous devez joindre un **justificatif officiel** de la compétition ou des résultats, mentionnant la date, le lieu et les noms des compétiteurs ou de l'équipe. Vous devez également joindre un justificatif pour l'hébergement.

Lorsqu'il manque les justificatifs pour une compétition, elle est surlignée en rouge dans la liste récapitulative.

### 6. Enregistrer la compétition

---

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

## Ajouter une compétition de sport collectif



- une compétition de sport individuel
- une compétition de sport collectif

Cliquez sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport collectif », l'écran ci-dessous s'affiche.

### 1. Renseigner le formulaire suivant

## Accession meilleur niveau 2015 – Sport collectif

### Ajouter une compétition

* Niveau	<input type="text" value="Interrégional"/>
* Nom	<input type="text" value="Nom du championnat"/>
Épreuve	<input type="text"/>
Catégorie	<input type="text"/>
* Début	<input type="text" value="Date officielle de début de compétition"/>
* Fin	<input type="text" value="Date officielle de fin de compétition"/>
* Lieu	<input type="text" value="Code postal, ville..."/>
* Joueurs	<input type="text" value="1"/>

### Hébergement

[Afficher les modalités](#)

Nuits

### Pièces justificatives

Aucun fichier sélectionné.

Pour les déplacements en championnat régional ou national, la saison prise en compte sera la **saison échu** (ni la saison en cours, ni la saison à venir même lors d'une montée d'équipe).

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

### 2. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est pris en compte que si la compétition a lieu à plus de 200 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants, mais ne pas oublier de multiplier le nombre de participants par le nombre de nuitées.

### 3. Ajouter vos justificatifs

---

Pour valider votre compétition, vous devez joindre un **justificatif officiel** de la compétition ou des résultats, mentionnant la date, le lieu et les noms des compétiteurs ou de l'équipe. Vous devez également joindre un justificatif pour l'hébergement.

Lorsqu'il manque les justificatifs pour une compétition, elle est surlignée en rouge dans la liste récapitulative.

### 4. Enregistrer la compétition

---

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

#### Règles de calcul :

---

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

➤ **Compétition de sport individuel au niveau National**

Dans le calcul de points, on valorise les déplacements (indemnités kilométriques), l'hébergement, la participation et le résultat obtenu.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

Un supplément pour le transport de gros matériel est accordé sur la base de 0,155 point / km pour les disciplines suivantes : l'aviation, l'aviron, le canoë, l'équitation, le motocyclisme, la voile et le vol à voile.

Nombre de points liés à l'hébergement : 25 points par personnes

Nombre de points par participation :

Toutes les participations sont valorisées. Les points de participation sont fractionnés en fonction du nombre de participants :

- S'il s'agit d'une participation individuelle, la prime de participation et / ou de résultat sera versée en intégralité

- S'il s'agit d'une participation en équipe de 2, seule 1/2 de la prime de participation et / ou de résultat sera versée.
- S'il s'agit d'une participation en équipe de 10, seule 1/10 de la prime de participation et / ou de résultat sera versée.
- Pour les équipes de plus de 12 participants, la prime est plafonnée à 1/12.

	<b>N1</b>	<b>N2 et vétéran N1</b>
Individuel	429,00	214,50
Equipe de 2	643,50	321,75
Equipe de 3	900,90	450,45
Equipe de 4 et 5	1115,40	557,70
Equipe de 6 et 7	1415,70	707,85
Equipe de 8 et plus	1544,40	772,20

Nombre de points liés aux résultats :

Tous les résultats sont valorisés mais seul le résultat qui rapporte le plus de points sera pris en compte. Les points de résultat sont fractionnés en fonction du nombre de participants, voir ci-dessus.

		<b>N1</b>	<b>N2 et vétéran N1</b>
Individuel	1 <sup>er</sup>	314,00	157,00
	2 <sup>ème</sup>	204,10	102,05
	3 <sup>ème</sup>	157,00	78,50
	4 à 8	78,50	39,25
Equipe de 2	1 <sup>er</sup>	471,00	235,50
	2 <sup>ème</sup>	306,15	153,08
	3 <sup>ème</sup>	235,50	117,75
	4 à 8	117,75	58,88
Equipe de 3	1 <sup>er</sup>	659,40	329,70
	2 <sup>ème</sup>	428,61	214,31
	3 <sup>ème</sup>	329,70	164,85
	4 à 8	164,85	82,43
Equipe de 4 et 5	1 <sup>er</sup>	879,20	439,60
	2 <sup>ème</sup>	571,48	285,74
	3 <sup>ème</sup>	439,60	219,80
	4 à 8	219,80	110,12
Equipe de 6 et 7	1 <sup>er</sup>	1 036,20	518,10
	2 <sup>ème</sup>	673,53	336,77
	3 <sup>ème</sup>	518,10	259,05
	4 à 8	259,05	129,53
Equipe de 8 et plus	1 <sup>er</sup>	1 099,00	549,50
	2 <sup>ème</sup>	714,35	357,18
	3 <sup>ème</sup>	549,50	274,75
	4 à 8	274,75	137,38

➤ **Compétition de sport individuel hors niveau National**

Dans le calcul de points, on valorise uniquement les déplacements (indemnités kilométriques).

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

➤ **Compétition de sport collectif**

Dans le calcul de points, on valorise les déplacements (indemnités kilométriques) et éventuellement l'hébergement.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

**Valeur du point**

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

**Montant de la subvention**

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Ce présent document est la propriété de l'OMS, il ne peut être reproduit ou transmis sans l'accord préalable et écrit de l'OMS et son contenu ne peut être divulgué.

Fin du document